

Maquette 2017-2021

LICENCE 2

Mention Droit – Parcours standard – Rennes

Semestre 3

UEF L 231 Droit des obligations	UEF L 232 Droit administratif	UEC L 233 Complémentaire 1	UEC L 234 Complémentaire 2
<ul style="list-style-type: none">● Droit des obligations (Contrats) (33h CM) et méthodologie (2h CM)● Méthodologie du commentaire d'arrêt (16h TD)	<ul style="list-style-type: none">● Droit administratif 1 (33h CM) et méthodologie (2h CM)● Méthodologie du commentaire d'arrêt (16h TD)	<p>1 bloc parmi les deux suivants :</p> <p>1^{er} bloc :</p> <ul style="list-style-type: none">● Droit pénal général (33h CM)● TD (16h TD) <p>2nd bloc :</p> <ul style="list-style-type: none">● Histoire des idées politiques anciennes (33h CM)● Droit pénal général (33h CM)	<p>1 bloc parmi les deux suivants :</p> <p>1^{er} bloc :</p> <ul style="list-style-type: none">● Histoire des idées politiques anciennes (33h CM) + une matière parmi :● Histoire du droit des obligations (22h CM)● Histoire de l'administration (22h CM)● Economie de l'entreprise (22h CM)● Théorie du droit (22h CM) <p>2nd bloc : 3 matières parmi :</p> <ul style="list-style-type: none">● Histoire du droit des obligations (22h CM)● Histoire de l'administration (22h CM)● Economie de l'entreprise (22h CM)● Théorie du droit (22h CM)
33h+2h*+16h TD 9 ECTS	33h+2h*+ 16h TD 9 ECTS	33h+16h ou 33h+33h 6 ECTS	33h + 22h ou 22h +22h + 22h 6 ECTS

* Financés sur les crédits de l'enveloppe pédagogique

Matières par défaut :

UEC L 233 : Le bloc par défaut est le 2nd bloc

UEC L 234 : Le bloc par défaut est le 2nd bloc composé de Histoire du droit des obligations - Histoire de l'administration - Théorie du droit

Les étudiants ayant choisi le bloc 1 dans l'UEC L 233 doivent obligatoirement prendre le bloc 1 dans l'UEC L 234
Les étudiants ayant choisi le bloc 2 dans l'UEC L 233 doivent obligatoirement prendre le bloc 2 dans l'UEC L 234

Semestre 4

<p>UEF L 241 Droit des obligations</p> <p>Droit des obligations (Responsabilité) (33h CM) et méthodologie (2h CM)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie de la dissertation et du cas pratique (16h TD) <p>33h +2h* +16hTD 7 ECTS</p>	<p>UEF 242 Droit administratif</p> <p>Droit administratif 2 (33h CM) et méthodologie (2h CM)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie de la dissertation et du cas pratique (16h TD) <p>33h +2h* +16hTD 7 ECTS</p>	<p>UEC L 243 Complémentaire 2</p> <p><u>1 bloc parmi l'un des 4 blocs suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 1er bloc : Droit des affaires (33h CM) avec TD (16h TD) • 2e bloc : Finances publiques (33 CM) avec TD (16h TD) • 3e bloc : Droit des affaires (33 h CM) et 2 matières parmi : <ul style="list-style-type: none"> 1. Construction de l'Union européenne (22h CM) 2. Droit de la peine (22h CM) 3. Comptabilité (22 h CM) 4. Histoire du droit pénal (22 h CM) 5. Matière enseignée sur l'UNJF (si la matière n'est pas enseignée à Rennes 1) 6. Matière enseignée à Rennes 1 dans une autre composante, en L2, au S4 • 4e bloc : Finances publiques (33 h CM) et 2 matières parmi : <ul style="list-style-type: none"> 1. Construction de l'Union européenne (22h CM) 2. Droit de la peine (22h CM) 3. Comptabilité (22 h CM) 4. Histoire du droit pénal (22 h CM) 5. Matière enseignée sur l'UNJF (si la matière n'est pas enseignée à Rennes 1) 6. Matière enseignée à Rennes 1 dans une autre composante, en L2, au S4 <p>33h +16h TD ou 33h + 22h + 22h 6 ECTS</p>	<p>UEC L 244 Complémentaire 3</p> <p><u>1 bloc parmi l'un des deux blocs suivants:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 1er bloc : Droit des affaires*** (33 h CM) et 1 matière parmi : <ul style="list-style-type: none"> 1. Construction de l'Union européenne (22h CM) 2. Droit de la peine (22h CM) 3. Comptabilité (22 h CM) 4. Histoire du droit pénal (22h CM) 5. Matière enseignée sur l'UNJF (si la matière n'est pas enseignée à Rennes 1) 6. Matière enseignée à Rennes 1 dans une autre composante, en L2, au S4 • 2nd bloc : Finances publiques*** (33 h CM) et 1 matière parmi : <ul style="list-style-type: none"> 1. Construction de l'Union européenne (22h CM) 2. Droit de la peine (22h CM) 3. Comptabilité (22 h CM) 4. Histoire du droit pénal (22 h CM) 5. Matière enseignée sur l'UNJF (si la matière n'est pas enseignée à l'Université de Rennes 1) 6. Matière enseignée à Rennes 1 dans une autre composante, en L2, au S4 <p>33h +22h 4 ECTS</p>	<p>UEC L 245 Langue</p> <ul style="list-style-type: none"> • Anglais ou • Espagnol ou • Allemand (30h TD) <p>30h TD 3 ECTS</p>	<p>UEC L 246 Projet personnel & professionnel 2*</p> <p>1. Deux activités obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conférence des métiers • Visite du Service Orientation Insertion, Entreprises <p>2. Une activité parmi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Session de préparation et épreuve du Certificat informatique et internet (C2i) • Stage d'observation • Engagement étudiant • Session de préparation et épreuve de certification en langues • Session de préparation aux examens • Session de préparation à la mobilité internationale • Initiation à la note de synthèse • Deux demi-journées d'audience juridictionnelle <p>3 ECTS</p>
--	---	---	--	--	--

** Si matière non choisie dans l'UEC L 243

Matières par défaut :

UEC L 243 : Bloc 4 : Finances publiques - Construction de l'union européenne - Histoire du droit pénal

UEC L 244 : Bloc 1 : Droit des affaires – Comptabilité

UEC L 246 Deux demi-journées d'audience juridictionnelle